

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2018 à 8h30

Date de convocation : 6 novembre 2018

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°B2018_130 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 24 |
| Votants : | 20 |
| Suffrages exprimés : | 20 |
| Pour : | 20 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

EXCUSES : Guillaume HERAS, Christian LAPALU, Magali VERGNES

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Isabelle HERPE délibération (N°B2018_128 à N°B2018_130), Roger BRUNEL (délibération N°B2018_134, N°B2018_144 et N°B2018_147),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Michel JAMMES,

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES – Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020– Equipements du Théâtre-Scène Nationale – Remplacement du plancher de la scène de la salle rouge

Créé en 1994, le Théâtre de Narbonne bénéficie du label « Scène Nationale » qui lui confère des missions de service public et lui donne un statut d'excellence au niveau national.

Reconnu, depuis 2003, équipement culturel d'intérêt communautaire et transféré à l'agglomération, l'équipement est mis à disposition de l'association Centre d'art et de culture à titre gratuit.

Le Théâtre Scène nationale, mène de nombreuses actions en partenariat avec les collectivités tels que le Département, La Grande Région, Le Ministère de la Culture et de la Communication ou encore l'Education Nationale, afin d'aller à la rencontre des jeunes publics.

Son domaine de programmation couvre l'ensemble des champs artistiques puisqu'il propose tout au long de l'année une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, une programmation cinématographique en intégrant un des trois cinémas labélisé Arts Essais du Département et les arts plastiques dans sa galerie d'exposition.

N°B2018_130 (2)

Chaque saison, il propose au public plus de 50 000 places de spectacles au Théâtre mais également dans les communes du territoire du Grand Narbonne et accueille près de 30 000 spectateurs de cinéma.

Seule Scène Nationale et équipement d'envergure sur le Département de l'Aude, le Théâtre Scène nationale du Grand Narbonne est donc voué à jouer un rôle stratégique afin d'impulser sur son territoire d'implantation une importante vitalité d'offres culturelles.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, attribue par convention chaque année une subvention de fonctionnement général pour assurer les missions de l'association qui sont prévues dans les statuts.

Par ailleurs, le Grand Narbonne a en charge la réalisation des travaux d'investissements qui doivent permettre le bon déroulement du fonctionnement du Théâtre Scène Nationale.

Le Grand Narbonne s'oblige à tenir les lieux clos et couverts, il est tenu d'effectuer les grosses réparations et a en charge les travaux d'investissements éventuellement exigés par la législation sur la sécurité des lieux destinés à recevoir du public.

Le Théâtre dispose de deux salles de spectacle : la salle rouge (900 places) et la salle bleue (276 places)

Le plancher de la salle rouge, réalisé en 1994, est constitué d'un parquet de bois en sapin, reposant sur une structure acier.

Après 24 années d'exploitation, il convient de procéder à son remplacement afin d'assurer la sécurité des spectacles et sa conformité aux nouvelles exigences artistiques, notamment au niveau des surcharges d'exploitation.

Le coût global de l'opération est estimé à 280 000 € H.T.

Dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020, le Grand Narbonne peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'accès aux services publics.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (Contrat de ruralité 2017-2020) : 84 000 € (30%),
- Région Occitanie (Contrat 2018-2021) : 56 000 € (20%),
- Département de l'Aude : 84 000 € (30%),
- Autofinancement Grand Narbonne : 56 000 € (20%).

N°B2018_130 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité 2017-2020 pour l'opération précitée,
- D'arrêter le plan de financement figurant ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 16/11/2018
et de sa publication
le : 16/11/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

